

**DÉLIBÉRATION N°2022-2023_05
du Conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du mercredi 8 mars 2023

1. Approbation du procès-verbal du Conseil académique du 1^{er} décembre 2022

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 80 Membres en exercice : 79 Quorum : 40 Membres présents : 39 Membres représentés : 23 Total : 62	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 62 Pour : 62 Contre : 0
--	--

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-4 et L. 712-6-1 III ;
Vu les statuts de l'université de Franche-Comté et notamment son article 42.

Les membres présents et représentés du Conseil académique de l'université de Franche-Comté, approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil académique du 1^{er} décembre 2022.

Besançon, le 15 mars 2023

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur Général des Services


Thierry CAMUS



Annexe / Pièce Jointe :
Procès Verbal du 1er décembre 2022

Le conseil académique plénier de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Jeudi 1^{er} décembre 2022 en présentiel sous la présidence de Hugues Daussy, vice-présidente Recherche de l'université de Franche-Comté.

Étaient présents :**COLLEGE A**

François COCHARD (UFR SJPEG)
Hugues DAUSSY (UFR SLHS)
Margareta KASTBERG (UFR SLHS)
Céline DEMOUGEOT (UFR Santé)
Yann GODET (UFR Santé)
Laurent GUYARD (UFR ST)
Hélène CELLE (UFR ST)
Daniel HISSEL (UFR STGI)
Régine GSCHWIND (IUT BM)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU (UFR SLHS)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)

COLLEGE B

Anne-Lise COCHARD (IUT BV)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence LE DIAGON-JACQUIN (UFR SLHS)
Laurence RICQ (UFR ST)
Marie-Line DUBOZ (UFR SJPEG)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Najib KACEM (UFR ST)
Pierre-Yves RISOLD (UFR Santé)
Ulrich RAZAFISON (UFR ST)

COLLEGE C

Carlotta DONADELLO (UFR ST)
François-Pierre TOURNEUX (UFR SLHS)
Sophie MONTEL (UFR SLHS)

COLLEGE D

Mickaël NICOLAS (IUT BV)
Catherine BERNARDOT-NICOLET (CLA)

COLLEGE E

Fabien FERRI (UFR SLHS)
Stéphanie BEFFY (UFR ST)

COLLEGE BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR des Sports)

COLLEGE DES ETUDIANTS DE 3EME CYCLE

Clémentine FRUCHARD
Younes LAMSAOUGAR

COLLEGE USAGERS

Titulaires	Suppléants
Romain HASSOLD Sarah CHAUDAUDRA Maxime CONTE	
Vincent HOCHARD Léa PARIS Marceline MARTIN	Sina-Deu ANATE
Cyril GRANDPERRIN Camille UHOT Nicolas CHARPENTIER Thomas MENETREY Juliette DEVAUX Matthieu GUENOT--INNESTI	Lara FOIRET

PERSONNALITES EXTERIEURES

Représentant Région BFC
Claude MERCIER, (Titulaire)
Salima INEZARENE – Titulaire

INVITES

Françoise PACCAUD (Directrice Juridique)
Thierry CAMUS (DGS)
Lise PINOIT (DGSA Formation)
Antoine PERASSO (VP collégiums)
Patricia VUILLEMIN (Assistante VP)

POUVOIRS

François COCHARD	a reçu procuration de	Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
Céline DEMOUGEOT	a reçu procuration de	Emmanuel HOFFEN (UFR Santé)
Nadine MAGY-BERTRAND	a reçu procuration de	Katy JEANNOT (UFR Santé]
Samir JEMEI	a reçu procuration de	Evelyne Poincelot (UFR SJEPEG)
Hélène CELLE	a reçu procuration de	Maria SANAHUJA (UFR SLHS)
Pierre JOUBERT	a reçu procuration de	Thierry THEVENOT (UFR Santé)
Pierre Yves RISOLD	a reçu procuration de	Elsa CURTIT (UFR Santé)
Anne Lise COCHARD	a reçu procuration de	Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU	a reçu procuration de	Pascal GILLON (UFR SLHS)
Stéphanie BEFFY	a reçu procuration de	Emmanuelle BRUNOL (UFR ST)
Carlotta DONADELLO	a reçu procuration de	Anaïs POTRON (UFR Santé)
Marie-Line DUBOZ	a reçu procuration de	Fabien FERRI (UFR SLHS)
Catherine BERNARDOT NICOLET	a reçu procuration de	Véronique JUSTE (MDU)
Younes LAMSAOUGAR	a reçu procuration de	Clément AUBEUF
Clémentine FRUCHARD	a reçu procuration de	Julymar Del Carmen RODRIGUEZ
Romain HASSOLD	a reçu procuration de	Florentin GUINOT
Hugues DAUSSY	a reçu procuration de	Christine LOPEZ (UFR SJEPEG)
Laurence RICQ	a reçu procuration de	Christine LE NOAN
Mickael NICOLAS	a reçu procuration de	Martine ABRAHAMSE PLEUX

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CAC de juin. 4
2. Campagne d'emploi Vague 2..... 4
3. Information sur les ATER..... 5
4. Election du VP étudiant 6
5. Election des membres étudiants de la section disciplinaire du CAC de l'uFC compétente à l'égard des usagers 6
6. Questions diverses 7
7. Vote numérique- Poste de MCF en orthophonie 7

Présents : 49

Procuration : 19

Le quorum est atteint.

Le vice-président, M. **Daussy**, accueille les nouveaux élus étudiants de la Commission Formation Vie Universitaire et de la Commission Recherche et présente le CAC plénier :

- Le CAC en formation plénière se réunit 2 fois par an (en juin et en décembre), parfois 3 (en mars).
- Il réunit 80 membres.
- Il traite de la politique générale de l'université en matière de recherche et de formation et notamment :
 - Les campagnes d'emploi,
 - La carte des formations,
 - Toute structuration en matière de recherche,
 - De chartes (exemples : écoresponsabilité, science ouverte, handicap).

Cette année un CAC plénier se tiendra en mars dans le cadre du processus HCERES.

Les étudiants sont appelés à siéger dans les formations plénières mais pas dans les formations restreintes qui traitent du déroulement des carrières des enseignants-chercheurs.

1. Approbation du PV du CAC de juin.

DECISION CAC	AVIS FAVORABLE
	Résultat du vote : unanimité
	1 abstention

2. Campagne d'emploi Vague 2

Annexe 1 : Tableau CE vague 2

Monsieur **Perasso** présente la vague 2 de la campagne d'emplois 2023. Cette vague s'inscrit dans le cadre d'un plan de maîtrise de la masse salariale, dont l'une des mesures est la procédure de lissage. Chaque année, cette procédure de lissage consiste en un volume de postes défini et reporté en campagne suivante.

Pour rappel, un « report » signifie que le poste reporté à l'année suivante ne sera pas compensé par un emploi contractuel dans l'année tandis qu'une « immobilisation » signifie que le poste est reporté à l'année suivante mais peut-être remplacé par un contractuel ou un ATER.

Les conseils de collègioms, organes qui lient les problématiques de la recherche et de la formation, proposent dans le cadre de la campagne d'emplois des priorisations de postes à la gouvernance en vue de leur publication. Sur 37 supports E/EC vacants et 7 demandes de créations pour cette vague 2, les collègioms ont proposé :

- 40 profils,
- 2 reports,
- et 2 immobilisations (temporiser une année et remplacé par un contractuel ou ATER).

Dans son arbitrage, la gouvernance a suivi 100% des propositions des collègiums pour la campagne d'emplois Vague 2.

Monsieur **Perasso** apporte les précisions suivantes :

➤ 7 demandes de créations de postes figurent dans la présentation dont 1 poste de Maître de Conférence (MCF) financé par le ministère ainsi que 6 autres postes (de professeurs du second degré ou MCF) pour l'IUT de Dole sous réserve de financement par le ministère. Si ces 6 postes ne sont pas financés par le ministère, ils ne feront pas l'objet de publication en vue de recrutement.

➤ 1 poste d'ATERV est transformé en poste de MCF (arts de spectacle, CNU 18) au regard de la tension sur cette formation.

Une synthèse des vagues 1 et 2 est présentée, aboutissant à la publication de 62 postes pour 2023 et de 8 reports de postes dans le cadre de la procédure de lissage, représentant un report de 893 K€ sur une année pleine du point de vue de la masse salariale.

Au Comité Technique du 22 novembre 2022, le résultat du vote a été le suivant :

- POUR : 5
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 4

Mme **Le Diagon** évoque le poste de MCF issu d'une transformation d'ATERV dans la dix-huitième section. Si le rehaussement de ce poste est bien accueilli sur le fond, l'information n'a pas circulé au sein du département et de la section.

Monsieur **Perasso** précise que toutes les informations relatives à cette transformation de poste ont été transmises par la gouvernance au collégium et à la composante. Ce sujet devra être abordé au sein de la section 18.

DECISION CAC	AVIS FAVORABLE
	Résultat du vote : unanimité
	3 abstentions

3. Information sur les ATER

Annexe 2 : Tableau ATER

Rappel : il existe deux « catégories » de postes ATER

- Les ATER proposés sur un support d'enseignant/chercheur vacant pendant une année (suite à mutation, promotion par exemple), l'ATER assure donc la jointure avant de recruter un nouveau titulaire ;
- Les ATER dits « pérennes », sur un support dont la pérennité est garantie par un financement-support ministériel soclé.

La terminologie « ATER pérennes » génère de la confusion car une croyance s'est installée, consistant à percevoir la notion de pérennité du point de vue de l'ancrage dans les département d'enseignement et le laboratoire et non pas du point de vue du soclage de la masse salariale. Les services des ressources Humaines ont réalisé une cartographie de ces postes qui, identifiés au nombre de 13, seront désormais appelés « volants » car l'objectif est de mieux répartir les besoins entre les disciplines, à l'échelle de l'établissement. En 2024, du fait de la transformation de l'un de ces postes en MCF (en arts du spectacle, voir point II ci-dessus), il n'y en aura plus que 12, numérotés au niveau national de ATER 001 à ATER 012.

La répartition est la suivante :

- 2 ATERV par collègiums
- 2 ATERV « sans étiquette » disciplinaire, dont l'affectation sera discutée chaque année.

Cette répartition, proposant davantage de plasticité dans les affectations et permettant de répondre plus finement aux besoins annuels, sera opérée conjointement aux campagnes d'emploi des titulaires, au niveau des collègiums.

4. Election du VP étudiant

Un seul candidat se présente : **Romain Hassold**.

Madame **Paccaud**, la nouvelle directrice des services juridiques, Emma WECK et Justine **Piranda**, présentent les modalités du vote :

- Scrutin à la majorité des 2 tours des suffrages exprimés soit 41 voix pour être élu au 1er tour. 1 seul candidat donc pas de 2ème tour.
- 1 bulletin par personne, 1 bulletin par procuration.
- Procédure d'émargement.

M. **Hassold** présente sa candidature.

Résultat du vote	Pour	61
	Blancs	5
	Nuls	2

Monsieur Romain **Hassold** est élu vice-président dès le premier tour du scrutin.

5. Election des membres étudiants de la section disciplinaire du CAC de l'uFC compétente à l'égard des usagers

Huit usagers doivent être élus au sein de la section disciplinaire. Le scrutin se déroule au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2nd tour. 4 noms au maximum doivent figurer sur le bulletin de vote. Sont appelés à voter tous les usagers (CFVU et CR). Il est également rappelé que les électeurs disposant de procurations doivent introduire deux bulletins.

Il est procédé à un appel à candidature pendant la séance.

Il est procédé à l'élection des usagers femmes pour la section disciplinaire à l'égard des usagers :

La répartition des postes est paritaire : 4 postes pour les femmes et 4 postes pour les hommes.

Les résultats sont les suivants.

CANDIDAT(E)S	VOIX	RESULTATS
Lara FOIRET	15	Elue
Camille BUHOT	15	Elue
Sarah CHAUDAUDRA	15	Elue
Lamia BOURAQUA	15	Elue
Juliette DEVAUX	4	Non élue
Thomas MENETREY	4	Non élu
Maxime CONTE	15	Elu
Vincent HOCHARD	15	Elu
Romain HASSOLD	15	Elu
Cyril GRANDPERRIN	15	Elu

La présidente de la commission, Madame **Demougeot** se présente aux nouveaux élus. Elle leur indique que cette responsabilité requiert de la réactivité pour composer les commissions et signale une augmentation des cas à traiter.

6. Questions diverses

Madame **Ricq**, vice-présidente de la formation et de la vie étudiante, se présente aux nouveaux élus et leur précise qu'ils recevront prochainement de sa part une invitation par mail pour un échange en visioconférence un soir afin que la CFVU puisse leur être présentée.

Le président précise le calendrier à venir :

- Commission Recherche le 8 décembre. Madame **Vuillemin** s'occupe du secrétariat.
- CAC Plénier le 7 mars matin (Ordre du jour : Carte des formations et Projet d'établissement).

7. Vote numérique- Poste de MCF en orthophonie

A l'issue du CAC plénier, un vote électronique a été organisé pour intégrer un poste de MCF en orthophonie. Au 8 décembre 2022, le résultat du vote a été arrêté comme suit :

VOTE :

49 votants sur 80 Membres

Résultat du vote	Pour	48
	Blancs	1

Hugues DAUSSY
Vice-président
Recherche et valorisation



Lise Pinoit
Directrice Générale des Services Ajointe

